



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020 (18h30)  
Espace Montgolfier- Davezieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	37 + 1
Votants	:	53
Convocation et affichage	:	04/12/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Hugo BOLLEY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Cécilia FARRE (pouvoir à Damien BAYLE), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA.

**CC-2020-426 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -  
TRANSPORTS- AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA  
SOCIETE TRANSDEV ANNONAY**

***Rapporteur : Monsieur William PRIOLON***

La présente délibération s'inscrit dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) des transports urbains passé initialement entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la société STADE, substituée au groupement Transdev/ Courriers Rhodaniens, effectif depuis le 1er septembre 2015. La société Transdev est devenue Transdev Annonay depuis le 25 juin 2019.

Ce contrat a fait l'objet de cinq avenants.

L'avenant n°6, objet de la présente délibération, a pour objet de :

- Modifier la consistance de l'offre des lignes n° 1, 2, 5 6 et navette-centre-ville pour la rentrée 2020,
- Modifier le kilométrage des lignes 3, 4 et 8,
- Réexaminer les conditions financières du service TAD.

Les modifications apportées à la consistance du service se traduisent par une variation de 5,21 % de l'offre kilométrique prévisionnelle annuelle, qui passe ainsi à 350 854 kilomètres pour l'année scolaire 2020/2021 contre 333 494 prévus au contrat.

Ces modifications font varier l'offre kilométrique de plus de 5%, la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) augmente ainsi de 2 212 euros HT (valeur 2015).

KMS PRODUCTION ANNÉE 2020-2021	KMS CONTRAT	KMS >5%	COUT HT
350 854,00	333 494,00	685,30	2 212,00 €

Par ailleurs, le trajet du doublage de la ligne 2 a été modifié au 31 août 2020, entraînant une baisse du kilométrage annuel de 1 453,13 kilomètres. La SFE diminue de 1 864,22 € HT, et s'établit désormais à 22 839,74 €HT (valeur 2015).

Pour finir, les kilomètres réalisés pour le service TAD étant inférieurs au seuil initial prévu au contrat, un versement à Annonay Rhône Agglo sera réalisé pour un montant de **34 721 ,66 € HT** sur les 3 exercices 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** les statuts d'Annonay Rhône Agglo,  
**VU** le contrat de délégation de service public entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la société STADE, effectif depuis le 1er septembre 2015,  
**VU** la délibération 2016.221 du 16 juin 2016 validant l'avenant n° 1 du contrat de délégation de service public entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la société STADE,  
**VU** la délibération 2016.385 du 8 décembre 2016 du conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo validant l'avenant n°2 au dit contrat,  
**VU** la délibération 2017.269 du 22 juin 2017 du conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo validant l'avenant n° 3 au dit contrat,  
**VU** la délibération 2018.200 du 19 juin 2018 du conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo validant l'avenant n°4 au dit contrat,  
**VU** la délibération 2019.189 du 13 juin 2019 du conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo validant l'avenant n° 5 au dit contrat,  
**VU** le projet d'avenant n°6 au dit contrat ci-annexé,

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public des transports urbains entre Annonay Rhône Agglo et la société Transdev Annonay ci-annexé, à compter de sa signature,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le

: 17/12/20

Affiché le

: 18/12/20

Transmis en sous-préfecture le : 17/12/20

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20201210-18902-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET